

LA DOTATION FONCIÈRE DE L'ABBAYE SAINT-CORNEILLE EN 877

par

Jean-Claude MALSY

Le 5 mai 877, l'empereur Charles II le Chauve consacrait solennellement le monastère royal Sainte-Marie dans son palais de Compiègne. Le diplôme original de cette fondation, conservé à la Bibliothèque Nationale, précise que la basilique ou collégiale était semblable à celle que son grand-père, Charlemagne, avait fondée à Aix-la-Chapelle. Un chapitre de cent clercs fut chargé de desservir le monastère de Sainte-Marie de Compiègne qui conservait les reliques des saint Corneille et Cyprien, d'où son appellation la plus moderne.

L'empereur dotera richement le monastère. Le diplôme mentionne quarante six localités, dont vingt cinq domaines fiscaux, propriétés royales et impériales situées dans le Nord de la France.

L'identification des noms de lieu, mentionnés dans le diplôme, était jusqu'à ce jour pour le moins incomplète, voire imparfaite. Pour aboutir à des propositions cohérentes et assurées, il est indispensable d'appréhender un certain nombre de disciplines et de procéder avec méthode.

1) *Une édition critique* du diplôme *par un chartiste* est nécessaire pour une *bonne lecture des noms de lieu*.

2) *Une analyse philologique* - étude de la phonétique - est *indispensable* pour chaque nom mentionné.

3) La proposition d'identification doit remplir la *condition géographique* ou administrative, quand elle est précisée dans le document.

4) *Le vocable des églises paroissiales* aide à également l'identification (les abbayes les plus anciennes ont souvent développé le culte de leurs saints patrons).

5) *Le dépouillement des actes* contenus dans le cartulaire de l'abbaye Saint-Corneille (réunion de 937 documents) permet de connaître et de suivre *le devenir du temporel du monastère* de 877 à 1383.

6) Dans le diplôme, *l'ordre suivi dans l'énumération des domaines est l'élément ESSENTIEL* qui permet un grand nombre d'identifications. La Chancellerie royale avait une connaissance parfaite de la géographie régionale. Elle avait à sa disposition, selon toute vraisemblance, des cartes et des cadastres mais aussi "les matrices cadastrales" lui permettant, à tout moment, de connaître l'état des propriétés fiscales, royales et abbatiales.

Lorsqu'il s'agit des donations foncières, le diplôme de Charles le Chauve, en faveur du monastère de Compiègne mentionne par quatre fois les domaines à partir des "pays" de Tardenois ou Rémois. Ce ne peut être le fruit du hasard.

a) *Romigny, Marne-en-Tardenois*, puis Longueil-Sainte-Marie, Sacy-le-Petit, Marest-sur-Matz (Oise), "MELVILLARE" aujourd'hui Piennes et Erches (Somme), enfin Attin (Pas-de-Calais), sur la Canche, face à Quentovic le plus grand port de l'époque carolingienne (approvisionnement en poissons et façade maritime = commerce Grande-Bretagne).

b) *Sainte-Macre en Tardenois* "martyrium" détruit en 937, à Fismes (Marne), Bruyères-sur-Fère (Aisne) - que nous préférons à Bruyères, ferme à Quincy (Aisne) - puis "Estraon" : aujourd'hui Chaussée d'Hary près de Vervins et Berry-au-Bac (Aisne) ; Cappy (Somme) et la "Couture" (de Charles) et les pêcheries à Compiègne.

c) "*Casellas in Burgundia*" n'est pas plus à rechercher en Bourgogne que vers Reissons-sur-Matz dans l'Oise. Il s'agit d'un habitat disparu : Marqueuse près de Bourgogne (Marne), où le monastère de Compiègne est présent en 1245, et plus précisément le lieu dit "SAINT-CORNILLE" que nous a transmis le plan cadastral de Fresne-lès-Reims (Marne). Viennent ensuite le pont sur la Vesle qui dépend de Fismes (Marne) et le tonlieu du marché annuel de Venette (Oise).

d) *Sarcy (Marne) en Tardenois* et Béthancourt, à Bailleval (Oise) où le monastère est encore possessionné en 1383 - qui dépend de Margny-lès-Compiègne (Margny-sur-Matz ne peut en effet convenir).

A chaque fois, les domaines sont énumérés de l'Est vers l'Ouest ou le Nord-Ouest.

Lorsqu'il s'agit de la liste des chapelles royales, l'énumération décrit un vaste cercle autour de Compiègne : Venette, domaine royal dès le VII^e siècle, Verberie, séjour royal dès 739, Nanteuil-lès-Meaux [Nanteuil-Notre-Dame, Nanteuil-sur-Marne et Nanteuil-le-Haudoin, localités homonymes, ne peuvent convenir malgré les propositions diverses

d'Eugen Ewig. Les deux premières localités ressortissaient au diocèse de Soissons, la troisième, comme Nanteuil-lès-Meaux, au diocèse de Meaux.]

"Un acte de l'évêque Etienne de la Chapelle, oriente en effet les recherches vers le diocèse de Meaux où se trouvait la Chapelle royale de "NANTOULO" - c'est dans cette même direction que l'énumération nous invite à la recherche -. En 1164, l'évêque de Meaux notifie un accord fait avec le trésorier de l'abbaye Saint-Corneille, Philippe, frère du roi de France relativement à la redevance en blé que le monastère de Compiègne percevait sur la dîme de "Nanteuil" (Morel I, n° 98 § 174).

Les deux paroisses homonymes : Nanteuil-le-Haudoin (Oise), et Nanteuil-lès-Meaux (Seine-et-Marne) conviennent philologiquement et géographiquement. Du point de vue spirituel, elles dépendent du même archidiaconé et du même... doyenné ! (Acy-en-Multien). Un seul élément permet de donner la préférence à Nanteuil-lès-Meaux, mais c'est un argument de poids en faveur de cette identification. En 1164, seuls sont les témoins de l'accord : le grand archidiacre de Meaux : "Renicus", le prêtre Adam, chancelier de l'église de Meaux, le chapelain Robert, et trois chanoines, Mathias, Guérin et Maître Thibaud.

En 1005, 1180 et 1513, la chapelle de Nanteuil-lès-Meaux est desservie par le chapitre cathédral de Meaux. Le domaine royal de Nanteuil-lès-Meaux est attesté au VII^e siècle (vie de saint Ouen). Le roi Eudes y séjournera également en 897 (palais attesté en 709) et le domaine de "Bonas Mansiones" en Noyonnais le long de l'Aisne (aujourd'hui les Bonshommes près du Francport).

Le diplôme énumère également vingt cinq domaines royaux ou fiscaux. A ce titre, ce document est exceptionnel. L'empereur cède au monastère de Compiègne les 2/3 de la dîme des vingt fiscaux suivants : Orville (Pas-de-Calais), et Doullens (Somme), (D. Amiens) ; Creil et Coupin, hameau à Uilly-St-Georges (Oise) (Beauvais) ; Frières (-Faillouel), (Aisne) (D. Noyon) ; Sinceny, Amigny (-Rouy), Voyenne, Rozoy-sur-Serre et Samoussy (Aisne) (D. Laon) ; Antheny, Ardennes [de préférence à Andigny (Vaux) (Aisne) (Cambrésis) et Anthenay (Soissonnais)] Ecry (aujourd'hui Asfeld) Ardennes [Erquery (Oise) toujours proposé est à rejeter] Sevigny (-Waleppe), Attigny, Biermes et Taizy, Ardennes (D. Reims) : ces trois localités sont sur la rive gauche de l'Aisne. "Bidrico" est à rechercher dans le diocèse de Reims ou dans celui de Châlons-sur-Marne. [L'identification de Bitry, (Oise) ne peut plus être acceptée, car d'une part le "D" est une consonne atone qui disparaît (Audriacovilla aboutit à Orville), d'autre part l'ordre suivi dans l'énumération condamne cette proposition. Il s'agit peut-être de Berru ?, (Marne), près de Reims], Ponthion et Merlaut, (Marne) (D. Châlons) et enfin "Buxeto", qui n'est pas Bussy, village disparu à Quincampoix, (Oise), mais une localité homonyme située dans le diocèse du Châlons

ou dans celui de Troyes. L'abondance des possibilités dans ce district rend fragile l'identification. Nous trouvons Bussy-le-Château, Bussy-le-Repos, Bussy-Lettrée et Bussy (-Gigny) ! La présence d'une église dédiée à Saint-Denis (signe d'une présence royale) sur le ban paroissial de Bussy (-Gigny) invite à proposer avec prudence ce village qui ressortissait au diocèse de Troyes (Ecry et Biermes ont été déjà proposés par Josiane Barbier, PEC, 1982).

Ces vingt domaines royaux sont éloignés, et souvent même très éloignés de Compiègne. Il est intéressant de constater que l'empereur donne la totalité de la dîme de cinq autres fiscs, qui, contrairement aux précédents sont relativement proches du monastère. Un autre constat s'impose - déjà signalé lors de l'identification des chapelles royales - ces domaines du fisc se situent à égale distance de Compiègne, le monastère étant le point central. Verberie, (Oise) cité en seconde position précède Cuignièrès, (Oise) (une nouvelle lecture du diplôme par Bernard Merlette confirme la version "Cotoniariorum" donnée par Morel), la version "Cotomariorum" donnée par Mabillon et Tessier, n'est pas recevable ["Cotoniariorum est certain : NI ≠ M indubitablement" nous écrit Bernard Merlette]. "RIDI" correspond au village de Roye-sur-Matz, (Oise) et "Mamaccas" au palais royal bien identifié de Montmacq, (Oise).

Le premier fisc mentionné : "CASINI" [[CA] étant partiellement effacées, un premier S improbable pour ne pas dire impossible, "B. Merlette"] a fait couler beaucoup d'encre. Les quatre domaines qui le suivent dans l'énumération, bien identifiés et reportés sur une carte permettent de rechercher définitivement le fisc de "CASINUM" dans la forêt de Compiègne, héritière de l'antique forêt de Cuise. L'identification de Caisnes (Oise), proposée par le professeur E. Ewig et reprise par R. Kaiser est à rejeter sans appel.

Il y a, en effet, identité entre ce domaine royal et les mentions "apud illum casnum" "Ad illum casnum" 855 ; "apud illum casnum in cosia" 864 (séjours de Charles le Chauve, Tessier II n° 177, 178, 277 et 278) et "Ad casnum in cosia" 877 (*Annales de S. Bertin* ed. Grat p. 218) (endroit où doivent se rencontrer l'impératrice Richilde et les grands du royaume avant le sacre du futur roi Louis-le-Bègue à Compiègne).

Les identifications suivantes : Le Chêne, hameau à Saint-Sauveur (Oise), Le Chesne Herbelot (lieu dit oral à Chelles (Oise), La Croix d'Auchêne (lieu dit à Couloisy (Oise) et Le Chesne (Ardenne) illustrent bien le désarroi des historiens depuis le XVII^e siècle. Faut-il alors se résigner à suivre Michel Roblin qui écrit "on ignore tout de cette résidence et son site est inconnu, à l'intérieur toutefois de la forêt de Cuise" ? (*Le Terroir de l'Oise*, p. 271, note 4).

L'examen exhaustif des mentions les plus anciennes des localités

situées entre l'Oise, l'Automne et l'Aisne permet d'isoler un district où les noms de lieu n'apparaissent que très tardivement dans les textes. Ainsi Pierrefonds, Cuise-la-Motte, Chelles sont mentionnés au XI^e siècle et Saint-Etienne (-Roilaye) en 1144. Les trois dernières paroisses possèdent les vocables les plus anciens du diocèse de Soissons : Saint-Martin et Saint-Etienne. Cuise-la-Motte a donné son nom au massif forestier attesté en 561 ! La route antique la plus ancienne du district passe au pied de l'église Saint-Etienne et à proximité du plus important cimetière mérovingien de la contrée à Chelles. Au XI^e siècle, le chapitre cathédral Saint-Gervais et Saint-Prothais de Soissons avait la main mise sur ces trois paroisses, tandis que la puissante seigneurie voisine de Pierrefonds fondait la chapelle castrale, dédiée à Saint-Mesme (Maxime) près d'un petit monastère dédié à Saint-Sulpice, l'ensemble relevant de la puissante abbaye de Marmoutiers.

Ce faisceau d'indices nous conduit à rechercher dans ce district le fisc royal de "Casinum" ou "Casnum". Le nom a disparu de la nomenclature cadastrale et il n'est pas le seul : "Geromesnil", "Haerbaudiavisna", "Redum", "Ruricourt"... ont disparu. Saint-Sauveur, Saint-Léger-aux-Bois, Saint-Jean-aux-Bois, Saint-Martin-aux-Bois les ont remplacé. Le nom du saint patron d'une église a très souvent fait disparaître une appellation antique originelle et Saint-Etienne (-Roilaye) est peut-être l'héritier de "Casinum", "Casnum".

En 864 et en 877, les textes précisent "... casnum in cosia". Saint-Etienne est situé à proximité de Cuise (-La Motte) en forêt ... de Cuise ! En octobre 580 le roi Chilpéric résidait en plein bois dans la forêt de Cuise "in cotia silva plenus luctu". En septembre 855, et en novembre 864, le roi Charles le Chauve se trouvait "ad casnum in cosia". Les *Annales de Saint-Bertin* nous expliquent que le roi était venu chasser "... venatione in silva cotia". Elles précisent que le roi, en 870, avait quitté Saint-Quentin passant par Servais, puis Quierzy (Aisne) et de là, il s'était rendu à Compiègne : "pour la chasse d'automne en "forêt de Cuise" "autumnalem venatione in cotiae saltu".

Les documents antérieurs à l'an mil démontrent indubitablement que les rois des deux premières dynasties chassaient en forêt de Compiègne pendant la saison d'automne, tradition cynégétique ancestrale maintenue aujourd'hui encore par les équipages de chasse à courre. Une résidence royale existait en forêt de Cuise - Compiègne - dès 580. Cette résidence avait pour nom "casinum" ou "casnum" ; son nom nous est livré en 855. c'est peut-être aujourd'hui, Saint-Etienne-Roilaye, mais c'est avec certitude le plus ancien relais de chasse de toute l'histoire de France.
